



HAL
open science

Note sur les Institutions de Long Séjour au Brésil : vers l'émergence d'un marché ?

L. Graeff

► **To cite this version:**

L. Graeff. Note sur les Institutions de Long Séjour au Brésil : vers l'émergence d'un marché ?. Valérie Golaz; Muriel Sajou. Politiques publiques et vieillesse dans les Suds, 4, Laboratoire Population-Environnement-Développement, pp.218-227, 2018, Les Impromptus du LPED, 979-10-96763-06-1. halshs-01947884

HAL Id: halshs-01947884

<https://shs.hal.science/halshs-01947884>

Submitted on 10 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Au Brésil, vieillir en maison de retraite est une réalité encore peu répandue. Selon l'étude de Camarano et Kanso (2010), réalisée entre 2007 et 2010, la proportion de personnes de plus de 60 ans dites « institutionnalisées » est très largement inférieure à 1 %. Plus précisément, tandis que la population brésilienne comptait 19,6 millions d'aînés, seulement 84 000 individus environ vivaient dans une Institution de Long Séjour (ILS). En dépit de chiffres peu élevés¹²⁸, l'institutionnalisation des personnes âgées au Brésil soulève des questions « bonnes à penser » du fait du vieillissement de la population et des images de la vieillesse dans ce pays¹²⁹. L'hébergement social des personnes âgées y constitue-t-il un phénomène social nouveau ? Pourquoi et sur quels critères certains des aînés brésiliens se retrouvent-ils institutionnalisés à la fin de leur vie ? Comment l'État répond-il à cette « demande sociale » ? Quel est le rôle de la famille dans le processus d'institutionnalisation ? Comment l'hébergement social est-il envisagé par les personnes directement concernées – l'individu âgé lui-même, mais aussi les membres de sa famille ou ses amis ?

Ces questions incontournables indiquent le caractère problématique et plurifactoriel de l'institutionnalisation de la prise en charge des personnes âgées au Brésil. Les réponses à ces questions pouvant être apportées par des études à caractère démographique, historique, sociologique et/ou ethnographique, notre ambition ne sera pas de les traiter exhaustivement. Nous avons choisi d'aborder un sujet assez précis, à savoir la tension entre la demande croissante de nouvelles places

dans ces institutions et l'image négative à laquelle les ILS se trouvent associées. L'objectif est de repérer l'un des enjeux forts liés à cette tension, à savoir l'émergence d'un véritable marché de l'hébergement pour les personnes âgées au Brésil.

Dans une première partie, nous allons voir pourquoi, dans le cadre d'une « politique de la vieillesse » assez récente au Brésil (Debert, 2004), les ILS ne sont pas parmi les options considérées comme « positives » par les législateurs et les hommes politiques. Plus important encore : même la population brésilienne en général refuse l'hébergement social des personnes âgées. Il s'agit, au contraire, d'un choix par défaut – et, dans certains cas, d'un interdit. Dans un deuxième temps, à partir des enquêtes menées par Ana Amélia Camarano (2007 ; 2008a ; 2008b ; 2008c) et Micheline Christophe (2009), nous mentionnerons quelques éléments statistiques de nature à expliquer l'émergence d'une demande croissante pour des places en ILS au Brésil.

I. Bien vieillir, c'est vieillir en famille ? La solidarité familiale comme principe normatif

D'après l'article 230 de la Constitution de la République Fédérative Brésilienne, « la famille, la société et l'État doivent apporter soutien aux personnes âgées, en leur assurant la participation dans la communauté, en protégeant leur dignité, leur bien-être et leur droit à la vie » (Brasil, 1988). L'ordre des éléments présentés dans cet article définit une hiérarchie de responsabilités dans laquelle le devoir de soutenir et protéger les aînés revient en premier lieu à la famille¹³⁰. Au Brésil, lorsque l'État et les institutions privées, philanthropiques ou religieuses participent aux soins en fin de vie et à l'hébergement de personnes âgées, ceci révèle une sorte de « vide » (qu'il a fallu combler) laissé par le soutien familial ou – en reprenant l'expression de Robert Castel (1991) – par le processus de désaffiliation. En effet, ainsi que le stipule l'article 37 de la Charte de la Personne Âgée, « l'assistance intégrale en modalité d'institution de long séjour sera offerte en cas d'inexistence du groupe familial, foyer, d'abandon ou d'absence de ressources propres ou familiales » (Brasil, 1994). Autrement dit, dans le contexte brésilien, l'hébergement social des personnes âgées ne se justifie que lorsqu'il y a rupture définitive ou durable des liens avec le travail et la famille.

Retrouvé par ailleurs dans la Politique Nationale de la Personne Âgée (Brasil, 2003), ce « principe familial » se place au cœur des conceptions publiques de la solidarité envers les personnes âgées et contribue à encadrer de manière stricte le profil de la frange institutionnalisée de cette population. Cela ne s'explique pas, ou pas seulement, en raison de l'efficacité d'un système de lois « positif » (dans le sens juridique) visant à conformer les comportements individuels à ce que l'État juge « naturel » ou « nécessaire », mais plutôt par les conséquences normatives

et pratiques qui se dégagent de l'accord tacite entre le point de vue des législateurs et celui des personnes directement concernées – autrement dit, les personnes âgées elles-mêmes et leurs proches. Si les ILS ne sont pas considérées comme une alternative de premier choix par les législateurs et les hommes politiques – voire par la population brésilienne en général –, cela s'explique avant tout par un système de représentations où la vieillesse et la position sociale des plus âgés se caractérisent par l'inactivité (le « non-travail ») et par la dépendance à l'égard du groupe familial (la perte graduelle ou abrupte de capacités cognitives et physiques). Par ailleurs, cela s'explique aussi par la circulation internationale d'un « discours gérontologique » où l'institutionnalisation des vieillards et l'action assistantielle à leur égard sont perçues comme des pratiques indignes, voire dégradantes, vis-à-vis d'un véritable droit au « bien vieillir » (Guillemard, 1986 ; Debert, 1998, 2004).

En résumé, l'entrée en institution de personnes âgées au Brésil est considérée comme une solution par défaut, voire interdite d'un point de vue à la fois social et juridique, qui ne s'impose que lorsque l'individu concerné a perdu son autonomie et ses liens avec le travail et la famille.

¹²⁸ En Norvège, par exemple, la proportion de personnes âgées vivant en institution s'élève à 11,8 %, tandis qu'au Royaume Uni, ce taux est d'environ 6 % (Gibson et al., 2003).

¹²⁹ D'après les études de Guita Grin Debert (1998 ; 2004), les « images » ou représentations de la vieillesse au Brésil oscillent entre celle du vieillard décadent et impuisant (liée au processus de vieillissement des personnes appartenant aux classes populaires) et celle des personnes âgées vivant leur « meilleur âge » au sein d'un véritable marché de consommation. Cependant, comme le souligne Debert, ces images ou représentations sont floues et fonctionnent plutôt comme des catégories de classification et, partant, de distinction sociale.

¹³⁰ À ce sujet, un point de vue similaire est proposé dans l'étude panoramique sur le vieillissement au Brésil menée par la Direction Générale du Trésor (DGE, 2015).

II. « Bien vieillir » en maison de retraite : vers l'émergence d'un marché ?

Entre 1980 et 2015, l'indice synthétique de fécondité a fortement baissé au Brésil, passant de 4,1 à 1,72 enfants par femme (Banque Mondiale) et l'espérance de vie de la population brésilienne est passée de 62,6 à 75,4 ans (IBGE, 2015). Aujourd'hui le pays compte plus de 23 millions de personnes de plus de 60 ans (IBGE, 2015). Par rapport aux pays européens dont le vieillissement démographique s'est réalisé progressivement, sur un siècle environ, le Brésil doit faire face à un fort vieillissement se produisant en quelques décennies seulement. Selon l'IBGE¹³¹, les plus de 60 ans représentaient en effet 7,3 % de la population totale du pays en 1991 (ils étaient alors 10,72 millions), et en représentaient 8,2 % en 2000 (ils étaient alors 14,23 millions). Durant les 35 prochaines années, leur nombre devrait passer de plus de 23 millions à 66 millions environ, leur part relative passant quant à elle de 11,7 % en 2015 à 29,4 % en 2050¹³². En parallèle du processus de vieillissement en cours, de nouvelles configurations familiales se sont dessinées et, avec elles, de nouvelles formes d'individualisation (Camarano, 2014). Le fait que les femmes participent significativement et durablement au marché de travail a contribué à la délimitation de nouveaux rôles pour les parents et grands-parents. En ce qui concerne les classes moyennes, par exemple, ces derniers participent moins à la garde des leurs petits-enfants – les écoles maternelles privées sont en plein essor au Brésil (INEP, 2000) – et, pendant leur temps libre, tendent à s'inscrire dans des nouvelles formes de sociabilité, loisirs et consommation (Debert, 1999). Compte tenu du contexte économique

et social qui est actuellement favorable¹³³, du rythme accentué des transformations démographiques et du « principe familial » jalonnant les conceptions publiques de la solidarité concernant l'hébergement des aînés, il est possible de considérer qu'un véritable marché d'Institutions de Long Séjour est en train d'émerger au Brésil.

En effet, en dépit du fait que dans ce pays moins de 1 % des personnes de plus de 65 ans vivent en institution, les dernières études socio-démographiques indiquent une augmentation considérable non seulement de la demande potentielle pour des institutions de long séjour, mais également de l'offre réelle de places d'hébergement en ILS. Concernant la demande, les études de Camarano (2007, 2008a, 2008b, 2009) et Christophe (2009) montrent que 13 % de la population âgée brésilienne souffre d'une diminution de capacités pour les actes de la vie quotidienne. D'après ces auteurs, la perte ou la diminution de ces capacités sont parmi les facteurs prédictifs de l'institutionnalisation en ILS – les autres étant l'âge, le statut marital (veuf/veuve, divorcé/divorcée ou célibataire) et le fait de vivre seul. Au sein d'une population totale d'environ 2,2 millions de personnes âgées présentant une diminution de capacités, la demande potentielle de nouvelles places d'hébergement en Institutions de Long Séjour pourrait ainsi s'élever à 610 000 (Christophe, 2009).

Ainsi, les études réalisées sur le sujet (Camarano, 2007, 2008a, 2008b, 2009 ; Christophe, 2009) estiment qu'il y a un déficit de plus de 500 000 places en ILS au Brésil. Une hypothèse explicative à cet

égard est, bien entendu, la faible action des pouvoirs publics – une réponse logique dans un univers où les législateurs partagent des convictions communes à l'égard du rôle fondamental de la solidarité familiale envers les plus âgés et à l'égard du caractère indigne de l'institutionnalisation des vieillards. D'autre part, les 500 000 places manquantes peuvent aussi être interprétées comme révélatrices d'un marché potentiel d'autant que, d'après les études socio-démographiques citées, parmi les ILS créées au Brésil depuis 1990, une sur deux est privée.

Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'au Brésil, environ un tiers des personnes

âgées placées en institutions sont classées « indépendantes ». Considérant l'importance de ce public, les nouvelles ILS sont en train de se redéfinir, en ne se présentant plus nécessairement comme des « mouiroirs » (Beauvoir, 1990) ou comme des lieux pour « bien mourir » (Debert, 2004). Ainsi, la compétition pour conquérir ce nouveau marché de plus de 500 000 consommateurs potentiels s'inscrit, au niveau des représentations, en opposition avec le point de vue jusque-là très largement partagé au Brésil, selon lequel le « bien vieillir » ne peut se réaliser qu'en vivant au sein de la famille ou des proches.



Institution de Long Séjour Asilo Padre Cacique, Porto Alegre, Brésil, 2005. Lucas Graeff

¹³¹ Instituto Brasileiro de Estudos Demográficos.

¹³² Informations extraites de la base de données de l'IBGE.

¹³³ Il n'est jamais inutile de rappeler l'émergence rapide d'une nouvelle classe moyenne au Brésil. Depuis 2003, environ 31 millions de brésiliens sont sortis de la pauvreté et sont considérés comme appartenant désormais à la « Classe C ». Cette « classe », définie par l'IBGE correspond aux personnes dont le revenu moyen mensuel est compris entre 520 et 2000 euros par mois et dont le taux d'équipement en biens durables (voitures, télévisions, etc.) dépasse un certain seuil.

Conclusion

L'objectif de cet article était de souligner l'importance des enjeux liés à l'émergence d'un véritable marché de l'hébergement en institution pour les personnes âgées au Brésil. Notre propos n'était pas de faire l'éloge des ILS ou de lutter contre l'importance du « principe familial », mais d'identifier certains enjeux concernant la possibilité de percevoir l'hébergement en ILS comme un choix « positif » parmi d'autres. En ce sens, face à une demande grandissante d'hébergement et

de services destinés aux personnes âgées, il appartient à l'État et aux législateurs de décider s'il convient de laisser les nouvelles formes de « bien vieillir » dans les mains invisibles du marché ou bien de s'y investir plus directement en proposant, au sein des établissements publics, des alternatives d'hébergement plus adaptées aux différents publics composant la population âgée brésilienne.



Institution de Long Séjour Asilo Padre Cacique, Porto Alegre, Brésil, 2005. Lucas Graeff



Institution de Long Séjour Asilo Padre Cacique, Porto Alegre, Brésil, 2005. Lucas Graeff

Beauvoir S.

- 1990, A velhice, Rio de Janeiro, Nova Fronteira.

Brasil

- 1988, Constituição da República Federativa do Brasil, Brasília, Senado Federal.
- 1994, « Lei no 8.842, de 4 de janeiro de 1994. Dispõe sobre a Política Nacional do Idoso, cria o Conselho Nacional do Idoso e dá outras providências », Diário Oficial da República Federativa do Brasil, vol. 132, n. 3, p. 77-79, Seção1, pt. 1.
- 2003, « Política Nacional de Saúde do Idoso, aprovada pela Portaria no 1.395, de 9 de dezembro de 1999 », Diário Oficial da República Federativa do Brasil, no 237-E, p. 20-24, 13 dez. Seção 1.

Camarano A.A.

- 2007, Características das Instituições de Longa Permanência para Idosos: região Norte, Brasília, IPEA.
- 2008a, Características das Instituições de Longa Permanência para Idosos: região Centro-Oeste, Brasília, IPEA.
- 2008b, Características das Instituições de Longa Permanência para Idosos: região Sul, Brasília, IPEA.
- 2008c, Características das Instituições de Longa Permanência para Idosos: região Nordeste, Brasília, IPEA.

Camarano A. A. (Org.)

- 2014, Novo regime demográfico: uma nova relação entre população e desenvolvimento?. Rio de Janeiro: Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada (Ipea),.

Camarano A. A., Kanso S.

- 2010, As instituições de longa permanência para idosos no Brasil, Revista Brasileira de Estudos de População, vol. 27, n. 1, p. 232-235.

Castel R.

- 1991, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », in J. Donzelot (dir.), Face à l'exclusion. Le modèle français, Paris, Éditions Esprit, p.137-168.

Christophe M.

- 2009, Instituições de Longa Permanência para Idosos no Brasil: uma opção de cuidados de longa duração?, Dissertação de Mestrado apresentada à Escola Nacional de Ciências Estatísticas, Rio de Janeiro.

Datasus

- 2011, Banco de dados online, disponível sur: <http://www.datasus.gov.br/ldb>

Debert G.G.

- 1998, Envelhecimento e representações sobre a velhice. Anais do VI Encontro Nacional de Estudos Populacionais

Debert G.G.

- 2004, A Reinvenção da Velhice. São Paulo: EDUSP e FAPESP.

Direction générale des entreprises (DGE)

- 2015, Les marchés de la silver économie : analyse comparative dans 8 pays, Paris, Direction Générale du Trésor, 70 p. Disponible sur : <http://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/marches-la-silver-economie>

Gibson M.J., Gregory S.R., Pandya, S.M.

- 2003, Long-term care in developed nations: a brief review, Washington D.C., AARP Public Policy Institute.

Guillemard A-M

- 1986, Le déclin du social, formation et crise des politiques de la vieillesse, Paris, Presses universitaires de France.

Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (IBGE)

- 2015, Projeção da população do Brasil e das Unidades da Federação. Disponible sur : <http://www.ibge.gov.br/apps/populacao/projecao/>

Instituto Nacional de Estudos e Pesquisas Educacionais (INEP)

- 2000, Resultados preliminares do censo da educação infantil, Brasília, Instituto Nacional de Estudos e Pesquisas Educacionais.